#### **COMPTE RENDU**

DU

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2022**

Présents: Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER - Christelle LECHAUX - Damien LECOCQ - Stéfan RICHTER - Bruno

LEFEBVRE - Martine ZORIO - Nadia YOSMAYAN - Didier PRUVOST

Absents excusés ayant donné pouvoir : Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) – Jérémy COSSON (pouvoir

à Christelle LECHAUX)

Absents excusés: François HUET – Cyril SZTRAMSKI

Secrétaire de mairie : Cécile SKROPETA Secrétaire de séance : Christelle LECHAUX

Le compte rendu du conseil municipal du 26 Septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour :

> Délibération location matériel communal

- > Délibération enfouissement des réseaux
- > Délibération reversement d'1% de la taxe d'aménagement à la CCVVS
- > Délibération groupement de commande CCVVS PEI (point d'eau incendie)
  - ✓ Contrôle technique et maintenance (tous les 2 ans)
- > Délibération : Création d'un poste d'adjoint technique afin de recruter un agent déjà en poste sur un emploi permanent
- > Formation secourisme
  - ✓ Formation SST (sauveteurs secouristes du travail) des agents communaux
- > Compte rendu de « L'étude prospective sur le Grand Parc »
- > Compte rendu de l'étude de circulation stationnement
- ➤ Questions diverses

### > DELIBERATION LOCATION COMMUNAL (MATERIEL, SALLE)

Madame la Maire propose la location du matériel et de la salle communale.

Les membres du conseil municipal souhaitent que les locations soient possibles pour les habitants de SAINT-GERVAIS, ainsi que pour les personnes extérieures à la commune.

La location de la salle communale est soumise à :

- Une réservation au minimum 1 semaine avant l'évènement
- La signature du règlement
- Une caution
- La remise des clefs en Mairie

Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie des lieux, la caution sera remise à l'issu de ce dernier. Les clefs devront être déposées dans la boite aux lettres de la mairie.

Le conseil municipal après débats décide d'établir les tarifs comme suit :

	Tarifs	Caution	Délai de réservation avant évènement	Durée de réservation
BARNUM	60 € l'unité	500 € / barnum	2 semaines	Du vendredi matin au lundi matin
MUR DE BARNUM	10 € l'unité	X	2 semaines	Du vendredi matin au Iundi matin
TABLE	8 € l'unité	50 € / table	2 semaines	Pour le week-end
SALLE COMMUNALE	200 € / jour	1000€	1 semaine	À la journée

En revanche les associations de SAINT-GERVAIS peuvent disposer de ces services à titre gracieux. Les associations extérieures à la commune sont quant à elle soumise aux tarifs publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis FAVORABLE à la location du foyer et du matériel communal,

Vote

Pour : 11 (à l'unanimité des présents)

Contre: 0
Abstention: 0

### > DELIBERATION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Madame la Maire informe que les demandes de programme doivent être réitérées tous les ans auprès du SIERC (maître d'ouvrage). Les communes sélectionnées ne paient que 30% du montant total HT.

Madame La Maire propose d'inscrire au programme les rues de la Croix et de la cour Céleste. L'estimation du coût de revient pour la commune s'élève à 54 000 € sur le HT.

Le conseil après en avoir délibéré, APPROUVE

Vote

Pour : 11 (à l'unanimité des présents)

Contre: 0 Abstention: 0

### > DELIBERATION REVERSEMENT DE 1 % DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCVVS

Madame la Maire explique que la commune perçoit 5% pour les taxes d'aménagement et que la loi de finance demande aux communes d'en reverser une part à l'intercommunalité. Un taux de 1% a été décidé en conseil communautaire.

Le conseil après en avoir délibéré, APPROUVE

Pour : 11 (à l'unanimité des présents)

Contre : 0 Abstention: 0

## > DELIBERATION GROUPEMENT DE COMMANDE CCVVS PEI (point d'eau incendie)

Contrôle technique et maintenance (tous les 2 ans)

Madame la Maire informe que tous les 2 ans le SDIS 95 intervient pour la vérification des bouches à incendie. La CCVVS propose aux communes membre de bénéficier d'un appel d'offre mutualisé en alternance avec le SDIS 95.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis FAVORABLE,

Vote

Pour : 11 (à l'unanimité des présents)

Contre: 0 Abstention: 0

## > DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Afin de prolonger un agent déjà en poste, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial permanent.

Le conseil après en avoir délibéré, APPROUVE

Pour : 11 (à l'unanimité des présents)

Contre: 0 Abstention: 0

#### > FORMATION SECOURISME

### Formation SST (sauveteurs secouristes du travail) des agents communaux

Le conseil municipal souhaite proposer une formation pour 10 candidats, en particulier aux agents en contact avec les enfants. La session se déroulera sur 2 jours, à déterminer en 2023, pour un coût global de 800€.

# > COMPTE RENDU DE « L'ETUDE PROSPECTIVE SUR LE GRAND PARC »

Monsieur Stéfan RICHTER annonce que l'étude arrive à son terme. Une commission aura lieu en janvier, ainsi qu'une présentation aux administrés avec projection de diapo en février.

### > COMPTE-RENDU DE L'ETUDE DE CIRCULATION - STATIONNEMENT

Les trois réunions publiques durant lesquelles le bureau a présenté l'étude ont permis de recueillir les remarques constructives

Nous sommes pour le moment en attente des décisions finales. Madame Martine ZORIO propose de prioriser la sécurité.

Madame la Maire explique que la commune peut obtenir des aides « contrat rural » jusqu'à 500 000 euros sur 3 ans.

### **➢ QUESTIONS DIVERSES**

Les chaudières au fioul, des bâtiments communaux seront remplacées par une chaudière biomasse au pellet cet été.

Un courrier sera rédigé (Députée en copie), au sujet du passage des camions sur la commune de SAINT-GERVAIS au Petit Saint-Gervais.

Une visite de l'église est prévue ce vendredi 25 novembre avec Monsieur BELLON (ABF) et Mme MORIN – LOUTREL, Conservatrice générale du patrimoine.

Une rencontre est prévue avec Mme CESARI – GIORDANI, Sous-Préfète le 9 décembre à SAINT-GERVAIS à sa demande.

La séance est levée à 21H09

Le Maire,

Mme Florence BINAUX LE CLECH

Paleone

Secrétaire de Séance,

Mme Christelle LECHAUX

		9.